



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2026-067

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juillet à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Catherine de BONNEFOY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Jean-François DEWAILLY, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD, Sébastien PLEVEN, Julie FERRAND et Eddy LEBEAU.

Excusés : Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ représenté par Sébastien PLEVEN,
Frédéric MAULINO représenté par Eddy LEBEAU.

Absente : Florence JEAN DIT GAUTIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julien ICARD.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de Suffrages exprimés : 14
Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

REAMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS SITUÉE QUARTIER SAINTE ANNE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aire de jeux pour les enfants située quartier Sainte Anne est actuellement dépourvu de plusieurs équipements. Certains jeux ont été démontés récemment du fait de la vétusté de l'équipement et/ou de la non-conformité du sol amortissant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rendre accessible aux enfants cette aire de jeux habituellement très fréquentée.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société KOMPAN pour l'application d'un primaire pour le resurfacement des sols souples et l'installation d'une nouvelle structure de jeu pour un montant total de 24 052.50€ HT soit 28 863.00€ TTC.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une fois les sols souples resurfacés, certains éléments de jeux encore en bon état seront réinstallés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le réaménagement de l'aire de jeux pour les enfants située quartier Sainte Anne avec la société KOMPAN pour un montant total de 24 052.50€ HT soit 28 863.00€ TTC,
AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
PRECISE que les crédits seront inscrits en décision modificative n°1 du budget de la commune exercice 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Thierry BELADEN

